

---

Lettre du ministre de l'Intérieur Paré annonçant 99 livres en argent remises en don patriotique par un procureur, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lettre du ministre de l'Intérieur Paré annonçant 99 livres en argent remises en don patriotique par un procureur, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 181-182;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40402\\_t1\\_0181\\_0000\\_14](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40402_t1_0181_0000_14);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

et ces pygmées coalisés sous le nom de despotes, et ces peuples indignes d'être souverains. »

« Salut et fraternité.

« *Les administrateurs et procureur syndic du district de Guérande.*

« Ch. JAN, *vice-président*; CHOTTARD, *procureur syndic*; CRESPEL; LE TORZEC jeune; S. L. MAHÉ; LE CURÉ, *secrétaire*; MASSON. »

**Le général Alexis Lamorlière écrit qu'il a remis à la municipalité de Louveciennes sa grande croix, tous ses brevets militaires et plusieurs tableaux des despotes. Il exprime sa reconnaissance de la récompense accordée à ses services.**

**Insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit la lettre du général Alexis Lamorlière (2).*

*Le général Alexis Lamorlière, au Président de la Convention nationale.*

« Louveciennes, près Marly-la-Machine, ce 6 du 2<sup>e</sup> mois de la 2<sup>e</sup> année de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je vous dois compte de la conduite que j'ai tenue ici depuis que j'ai quitté le commandement des différentes divisions où j'ai rempli mes fonctions avec le zèle d'un citoyen attaché à ses devoirs autant qu'à la République.

Je dois en conséquence vous informer que le 10 août, jour de la Fédération, j'ai remis à la municipalité de Louveciennes, lieu que j'habite, ma grande croix, quelques tableaux des despotes et tous mes brevets militaires. Mais cette communauté a été si fort accablée de travaux qu'elle n'a pu, jusqu'à ce jour, vous faire parvenir tous ces objets, et je crois devoir vous en instruire pour vous manifester tout le zèle d'un républicain le plus attaché pendant le reste de sa courte existence, à la prospérité des armes et au bonheur de sa patrie.

« Permettez, citoyen Président, que je témoigne ici à la Convention nationale tous les sentiments de la reconnaissance dont je suis pénétré pour la récompense honorable qu'elle a bien voulu accorder à mes services.

« *Le général Alexis LAMORLIÈRE.* »

**La Société républicaine de Saint-Quentin, qui a déjà donné un grand nombre d'effets aux défenseurs de la patrie, offre encore pour eux 100 chapeaux, 2 lévites en drap bleu, 16 habits uniformes, 46 vestes neuves, 7 *idem* vieilles, un pantalon de drap, 82 culottes neuves, 3 *idem* vieilles, un col de velours noir, 110 chemises neuves, 40 *idem* vieilles, un bonnet de police, une ceinture aux trois couleurs, un bonnet de coton, 2 mouchoirs de poche, 14 paires de bas, 486 paires de guêtres grises, blanches et en étoffe noire, une en cuir noir, 350 paires de souliers neufs, 18 gibernes avec leurs banderoles, 5 sabres vieux.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).**

*Suit l'offre de la Société républicaine de Saint-Quentin (1).*

*La Société populaire et républicaine de Saint-Quentin, à la Convention nationale.*

« Saint-Quentin, le 17 brumaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Nous offrons à la République les objets d'habillement et d'armement dont voici le détail.

*Savoir :*

« 100 chapeaux, 2 lévites en drap bleu, 16 habits d'uniforme, 46 vestes neuves, 7 vestes vieilles, un pantalon de drap, 82 culottes neuves, 3 culottes vieilles, un col de velours noir, 110 chemises neuves, 40 chemises vieilles, un bonnet de police, une ceinture aux trois couleurs, un bonnet de coton, deux mouchoirs de poche, 14 paires de bas, 486 paires de guêtres grises, blanches, et en étoffe noire, une paire de guêtres en cuir noir, 350 paires de souliers neufs, 18 gibernes avec leurs banderoles, 2 gibernes sans banderoles, 5 sabres vieux.

« À qui devons-nous les envoyer? Nous vous prions, citoyens représentants, de nous le dire ils seront employés toujours trop tard au gré de nos désirs contre les tyrans coalisés et leurs vils esclaves.

« Déjà nous avons fait délivrer à nos frères d'armes :

10 habits, 13 vestes, 15 culottes, 9 paires de bas, 9 chapeaux, 19 paires de guêtres, 5 sabres avec leur baudriers, 20 fusils, 2 pistolets, 33 chemises, 3 gibernes, un bonnet de police, 2 cols en velours.

« *Les président et secrétaires de la Société populaire et républicaine.*

« PLANCARD, *président*; GRÉGOIRE, *secrétaire*; CORDIER, *secrétaire.* »

**Le ministre de l'intérieur fait passer 99 livres en argent qu'un ci-devant procureur lui a remises pour déposer sur l'autel de la patrie.**

**Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).**

*Suit la lettre du ministre de l'intérieur (3).*

*Le ministre de l'intérieur, au citoyen Président de la Convention nationale.*

« Paris, le 23 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Chaque jour produit de nouveaux miracles, un ci-devant procureur vient de me remettre 99 livres en argent, pour être déposés sur l'autel de la patrie. Je m'empresse de te faire passer cette somme; la Convention pensera peut-être

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 745.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 212.

(3) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 745; *Bulletin de la Convention* du 4<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (jeudi 14 novembre 1793).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 212.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 745.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 212.

que ce signe de conversion n'est pas douteux dans un procureur qui ne veut pas être connu (1).

« PARÉ. »

Le représentant du peuple Lakanal écrit de Bergerac le 13 brumaire, que sous peu de jours il aura rassemblé dans cette ville plus de 2,000 chevaux avec tous leurs effets d'armement et d'équipement. Il annonce qu'ayant appris que l'ex-député Lidon, mis hors la loi, s'était venu réfugier dans ce pays, il l'a fait chercher; et que se voyant au moment d'être saisi, il s'est brûlé la cervelle, après avoir tiré trois coups de pistolet aux gendarmes qui le poursuivaient, dont un a été légèrement blessé.

« Il existe à deux pas de Bergerac, dit Lakanal, une manufacture d'armes qui peut devenir un établissement de la plus haute importance; tout y abonde, bois, eaux, mines, usines : un mot, et je tire des ci-devant valets de cour engraisés des sueurs du peuple, tout ce qu'il faudra pour fonder à Bergerac, sans qu'il en coûte une obole à la République, la plus belle de ses manufactures d'armes. »

Sur la proposition d'un membre, le décret suivant est rendu :

« Sur la proposition d'un membre, la Convention nationale décrète l'établissement d'une manufacture d'armes dans la commune de Bergerac; charge le représentant du peuple Lakanal de prendre toutes les mesures de détail pour accélérer l'établissement de cette manufacture (2). »

*Suit la lettre de Lakanal (3).*

« Bergerac, le 13<sup>e</sup> jour de brumaire, l'an II de la République française, une, indivisible et éternelle.

« Citoyens mes collègues,

« La levée extraordinaire de chevaux s'effectue ici avec la plus grande célérité, plusieurs districts fournissent au delà de leur contingent. Les chevaux sont en général de la plus belle espèce; je fais réformer tous ceux qui n'ont pas la taille ou l'âge prescrits par la loi ou qui se trouveront mal conformés; je puis assurer que la République aura à Bergerac sa plus belle remonte; encore quelques jours et ce dépôt renfermera plus de deux mille chevaux avec tous les effets d'armement et équipement.

« Des renseignements secrets m'avaient instruit que Lidon, que la Convention nationale a déclaré traître à la patrie, était venu se réfugier dans ce département, après avoir travaillé longtemps à contre-révolutionner celui de la Corrèze. J'ai de suite envoyé des émissaires sur toutes les routes que le traître avait pu

tenir, et j'ai ordonné à ces divers émissaires ou de le saisir ou de lui brûler la cervelle. Après trois jours et deux nuits de recherches, notre représentant autrichien a été découvert dans une maison isolée à quelque distance de Terrasson. Il a tenté de se défendre, il a tiré trois coups de pistolet, dont un a légèrement blessé un gendarme. On allait brûler la maison qui recélait le traître, lorsqu'il a vengé lui-même son pays en se brûlant la cervelle.

« Aussitôt que j'aurai reçu le procès-verbal dressé par le juge de paix du lieu, je le transmettrai à la Convention nationale; on m'assure qu'il renferme des faits importants.

« Le règne des traîtres est passé : on attend ici la nouvelle du supplice de la troupe de Brissot avec autant d'impatience qu'on en a eu dans le temps à apprendre la mort du tyran. Bergerac est profondément convaincu que la Montagne a sauvé la liberté, et que toute la différence qui existe entre les tyrans coalisés et les brissotins, leurs agents, c'est que les premiers veulent assassiner les amis de la liberté tout éveillés et que les autres, en singeant le patriotisme, voulaient nous endormir pour nous égorger dans le sommeil; ils sont un peu plus lâches que les féroces Autrichiens, voilà tout.

« Il y a, à deux pas de Bergerac, une manufacture d'armes qui peut devenir un établissement de la plus haute importance. Tout y abonde, bois, eaux, mines, usines; ces faits sont écrits de tous les traits de l'évidence dans un mémoire détaillé dont je demande le renvoi au comité de Salut public.

« Il existe dans ce département un grand nombre de ci-devant valets de cour engraisés des sueurs du peuple. Ces vampires n'ont pris aucune part à la cause de la liberté, ils ont été figurants sur la scène de la Révolution; un léger sacrifice exigé d'eux couvrirait les dépenses qu'entraînerait l'établissement dont il s'agit. Un mot, je fonde à Bergerac, sans qu'il en coûte une obole à la République, la plus belle des manufactures d'armes.

« LAKANAL. »

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (1).

Le représentant Lakanal mande qu'il existe à Bergerac une manufacture d'armes qui pourrait recevoir un établissement national, et que le pays fournit tout ce qu'il faudrait pour cela.

Un membre en fait la proposition; elle est décrétée et Lakanal autorisé à prendre à ce sujet toutes les mesures convenables.

La section de la Maison commune de Paris demande une députation de la Convention pour assister à la fête des martyrs de la liberté, Lepeletier, Marat et Chalier, qu'elle célébrera demain 25.

Accordé (2).

(1) Applaudissements, d'après le *Mercur universel* [26 brumaire an II (samedi 16 novembre 1793), p. 246, col. 2]; Rires, d'après l'*Auditeur national* [n° 419 du 25 brumaire an II (vendredi 15 novembre 1793), p. 3].

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 212.

(3) *Archives nationales*, carton AFII 261, plaquette 2206, pièce 49. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 211.

(1) *Journal de la Montagne* [n° 2 du 25<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (vendredi 15 novembre 1793), p. 15, col. 1].

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 213.